

L'ajournement

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si vous demandez notre consentement sur ces deux points, je voudrais tout d'abord dire un mot au sujet de la demande que le bill C-234 soit examiné maintenant même si nous devons en sauter quelques autres. Nous sommes prêts à l'accepter.

Quant à savoir si ce bill est ou non réglementaire, je ne sais pas si je vais dire la même chose que Votre Honneur il y a quelques instants lorsque je vérifiais autre chose, mais j'aimerais préciser qu'il y a au *Feuilleton*, au nom du gouvernement, le bill C-3 qui réaliserait la même chose que ce que propose le député du Yukon (M. Nielsen). Évidemment, le bill C-3, présenté au nom du président du Conseil privé (M. Sharp), s'orne de la recommandation royale.

J'ai l'impression que si le gouvernement ne peut proposer des sénateurs pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sans recommandation royale, il devrait en être de même pour un simple député. Toutefois, bien que je sois contre les sénateurs, je n'ai pas d'objection à ce que la Chambre passe une heure à discuter de ce bill si tel est le désir exprimé, mais à condition toutefois que si le débat devait prendre fin sur un vote, la présidence se prononce sur la recevabilité de ce bill.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'hésite à prendre position sur la question de procédure soulevée par la présidence. Je pense que nous sommes prêts à accepter que le débat se poursuive et que, s'il se termine, les députés aient toute latitude à ce moment-là pour donner leur point de vue sur la question de procédure soulevée par la présidence avant que celle-ci ne se prononce sur le bill. Nous pourrions ainsi gagner du temps en évitant de nous laisser entraîner dans une discussion de procédure.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord avec cette façon de voir les choses. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a fait remarquer, il y a au *Feuilleton*, au nom du président du Conseil privé, le bill C-3 qui traite effectivement de la même chose. Je pense que, si la Chambre est prête à prendre une décision sur le bill C-234, le gouvernement sera parfaitement disposé à donner la recommandation royale si celle-ci est indispensable pour que la Chambre se prononce. Je dois dire que pour ce qui est du gouvernement, peu importe que la fin soit atteinte au moyen d'un bill d'initiative parlementaire ou d'un bill émanant du gouvernement. La seule chose qui intéresse le gouvernement, c'est que cette fin soit atteinte.

M. l'Orateur adjoint: Comme la Chambre semble être tout à fait d'accord, la présidence va mettre l'ordre en délibération et nous allons procéder au débat. Je devrais peut-être dire que c'est la deuxième fois que l'occupant actuel du fauteuil se trouve dans une situation semblable, où l'on s'est déjà entendu pour débattre un bill au sujet duquel il y avait des réserves procédurales. Encore aujourd'hui, la présidence a estimé qu'il serait injuste de gaspiller

[M. l'Orateur adjoint.]

le temps prévu pour un débat aussi important. Il serait peut-être souhaitable que la présidence et ses conseillers étudient la question de la recevabilité des bills plus longtemps d'avance, afin que nous ne perdions pas notre temps à prendre des décisions procédurales quant aux bills qu'on a déjà convenu de mettre en délibération. La Chambre consent-elle à ce que nous passions à l'étude du bill C-234?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MESURE PRÉVOYANT LA REPRÉSENTATION DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST AU SÉNAT

M. Erik Nielsen (Yukon) propose: Que le bill C-234, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je serai très bref, étant donné la position adoptée par le gouvernement. J'aimerais, non seulement au nom des habitants du Territoire du Yukon, mais aussi au nom de ceux des Territoires du Nord-Ouest, exprimer ma gratitude envers le gouvernement, chose que je fais très rarement, pour sa perspicacité dans cette affaire. Je souhaiterais pouvoir dire la même chose au parti qui se trouve à ma gauche et qui est représenté par le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) au sujet des affaires du Nord.

Nous avons au Canada un système bicaméral. Quelle que soit la position de mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à propos de l'existence du Sénat, position que nous connaissons tous, il est certes injuste que toutes si les régions du Canada soient pleinement représentées au sein des deux chambres du parlement canadien à l'exception des deux territoires du Nord. Il est injuste d'exclure le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et c'est exactement ce que font ceux qui s'opposent au bill à l'étude.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est peut-être le mieux que nous puissions faire pour le Nord.

M. Nielsen: Pas du tout. Nous voulons une représentation pleine et entière. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon veulent être représentés au Sénat. Lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) présentera son bill tendant à abolir le Sénat, il se peut que je me range de son côté, parce que je partage un grand nombre de ses vues à l'égard de l'autre endroit. Toutefois, tant que ce régime sera en vigueur, nous aurons, en tant que citoyens canadiens du Nord, autant de droits que ceux de toute autre province à être représentés au Parlement. Ce bill, à l'instar du bill C-3 présenté par le gouvernement, ne vise rien d'autre.